



Compétences et talents, résident, naturalisation

Par **Anonyme_anonyme**, le 13/02/2012 à 15:47

Bonjour,

J'aimerais savoir pour un Tunisien teneur de la carte compétences

et talents, a-t-il droit d'avoir :

- La carte résident de 10 ans ?

- la naturalisation ?

Merci de votre réponse et de votre précision.

Par **Calou0**, le 20/02/2012 à 18:56

Bonjour,

Le ressortissant tunisien titulaire d'une carte compétence et talents peut obtenir un titre de séjour de dix ans s'il justifie de 3 années de résidence en France régulière (hors étude). Il sera tenu compte de vos moyens d'existence.

Bien cordialement,

Par **Anonyme_anonyme**, le 01/08/2012 à 16:36

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse, mais en essayant de m'informer chez la préfecture ils me disaient qu'au moment de retrait de la carte compétence et talent je suis obligé de signer un engagement de retour à mon pays d'origine (Tunisie) après 6 ans et par la suite j'ai pas le droit de l'avoir, franchement je me sens que cette carte est **l'arnaque**

Merci de votre réponse et de votre précision

Par **clandestino**, le **12/02/2014** à **11:13**

bonjour Calou,

Merci pour votre réponse, auriez vous un texte qui explique votre réponse ?

En effet , je viens de faire un renouvellement de ma carte compétences et talents, lors du renouvellement j'ai joint une lettre de demande de carte résident.

A la préfecture lors du retrait de ma carte cct, j'ai demandé ou en est ma demande de 10 ans, la dame au guichet après avoir téléphoné à je ne sais qui m'a répondu :

Monsieur vous avez une carte de 3 ans, vous rentrez chez vous après ! Le titulaires de la carte cct ont le droit de rester 6 ans en France.

Ils n'ont même pas vérifié ma nationalité ni mes rattachements à la France (emploi, famille, scolarité des enfants ...)

Merci pour votre réponse

Cdlt

Par **tunisien1974**, le **25/05/2014** à **08:19**

Clandestino, je suis dans la même situation que vous et j'ai fait la même démarche. On m'a refusé la carte 10 ans au bout de 9 mois d'attente avec renouvellement de la CCT. Dans mon cas, ils ont vérifié tout (emploi, famille, scolarité des enfants ...). Je m'interroge qu'en est-il de la naturalisation?